



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	22

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - François-Marie LUCCHETTI - François GRISANTI.

Absents excusés : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Pascale GIORDANO) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Jean-Charles GIABICONI).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°33-10-04-24

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2023.

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	10.188.969,90 €
Recettes (b)	10.841.281,39 €
Résultat de fonctionnement {c=b-a}	652.311,49 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1.000.000,00 €
Résultat de clôture 2023 (e=c+d)	1.652.311,49 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	3.859.084,62 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	395.876,45 €
	Excédent N-1 investissement (c)	1.906.339,78 €
	Recettes totales (d=a+b+c)	6.161.300,85 €
Dépenses	Dépenses N (e)	6.005.706,06 €
	Déficit N-1 investissement (f)	- €
	Dépenses totales (g=e+f)	6.005.706,06 €
	Solde d'exécution (h=d-g)	155.594,79 €
Restes à réaliser	Recettes	403.997,64 €
	Dépenses	551.746,55 €
	Solde (i = recettes - dépenses)	-147.748,91 €
Excédent de financement de l'investissement 2023 (j=h+i)		7.845,88 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	1.652.311,49 €
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	7.845,88 €
Solde global de clôture	1.660.157,37 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, malgré l'absence de besoin d'affectation, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après pour le budget principal :

AFFECTATION 2023	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	852.311,49 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	800.000,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	155.594,79 €

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE UNIQUE : d'affecter le résultat d'exploitation 2023 du budget principal de la manière suivante :

AFFECTATION 2023	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	852.311,49 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	800.000,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	155.594,79 €

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture
 02B-212000376-20240416-32-10-04-24-BF
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024